

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet  
55840 Thierville-sur-Meuse

**DÉLIBÉRATION N° 20250915\_27**  
**SÉANCE DU**  
**lundi 15 septembre 2025**

Le **15/09/2025 à 18h30**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Claude ANTION, Maire

**Présent(s) :**

Claude ANTION - Jean-Paul COURTOIS - Christine GÉRARD - Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Mathilde BAUGNON - Lazare CITONY - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Philippe HENRY - Josiane LECLERCQ - Gilles LEFEBVRE - Bruno NICKLAUS - David PAUCHET - Fabien PIERSON

**Absent(s) :**

Nordine KEROUH- Yves SCHUMANN

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Luc ANCEAUX à Raphaël CHAZAL - Cyrielle CARRÉ à Philippe HENRY - Christian GARNIER à Gilles LEFEBVRE - Véronique GILLARDIN-THOMAS à Jean-Paul COURTOIS - Sandrine PIGEARD à Christine GÉRARD - Odile THOUVENIN à Fabien PIERSON

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 15	Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 6	<b>Votant(s) : 21</b>

**Secrétaire de séance :** Raphaël CHAZAL

**OBJET : Budget primitif 2025 - Virement de crédits**



Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon la nomenclature M 57, les mouvements de crédits sont votés par chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2025 reçue en Préfecture le 9 avril 2025 déléguant le pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des mouvements de crédits de chapitre à chapitre portés au budget primitif 2025 en date du 23 juillet 2025.

Un virement de crédit a été effectué à hauteur de 6 041,00 € au profit des opérations suivantes :

- 2224 – Maison de santé pour un montant de 2 231,00 € (travaux bureau infirmier)
- 2227 – Local, 126 Avenue Goubet pour un montant de 3 810,00 € (travaux sur mur – déplacement radiateurs)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte des mouvements de crédits de chapitre en chapitre.**

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,



Claude ANTION

*Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 11/09/2025.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.*